PRÉFÈTE
DE LA SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCHERESSE : PRINCIPALES MESURES À RESPECTER POUR LES PARTICULIERS ET LES COLLECTIVITÉS

	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
Arrosage des pelouses, massifs fleuris, espaces verts	⚠	⛔ entre 8h et 20h	⛔	⛔
Arrosage des terrains de sport	⚠	⛔ entre 8h et 20h	⛔ entre 8h et 20h	⛔
Arrosage des potagers	⚠	⛔ entre 8h et 20h	⛔ entre 8h et 20h	⛔ entre 8h et 20h
Prélèvement à usage domestique dans les cours d'eau et nappes	⚠	⛔	⛔	⛔
Lavage de véhicules	⚠	⛔ hors stations professionnelles	⛔ hors stations professionnelles	⛔
Laver les façades, toitures et voiries	⚠	⛔	⛔	⛔
Remplir les piscines privées	⚠	⛔ hors remise à niveau et 1er remplissage suivant la construction	⛔ hors remise à niveau et 1er remplissage suivant la construction	⛔
Fonctionnement des fontaines à circuit ouvert	⚠	⛔	⛔	⛔

Des mesures de restriction spécifiques s'appliquent également aux entreprises et aux agriculteurs. Retrouvez le détail par profil d'usager sur

https://bit.ly/GestionSecheresse-Savoie



Chaque geste compte

Restrictions d'eau ?
Restez informé sur

VIGIEAU.GOUV.FR